



Préserver l'abeille : discours ou volontés ?

L'année 2011 a vu arriver l'échéance des deux procès concernant des apiculteurs du sud de la Manche. Ce furent deux victoires au goût amer avec de faibles condamnations des accusés, voire des condamnations symboliques.

Les faits étaient pourtant bien réels mais la négligence de l'administration dans le recueil des preuves lors des intoxications fait que ce sont encore les apiculteurs qui payent les pots cassés. Une vraie coopération entre apiculteurs et organismes administratifs est incontournable pour collecter des preuves irréfutables aux yeux de la justice en cas de nouvelles intoxications... nous tirerons les leçons de nos erreurs !

Pour cela le « groupe abeille » réfléchi à sa structuration pour que ce groupe de professionnels soit (re)connu.

La Basse Normandie est une région où les apiculteurs professionnels sont peu nombreux et mal connus par nos représentants politiques. C'est le constat que nous avons pu faire lors de notre rencontre avec la Région mais avons trouvé en Mr François Dufour une oreille très attentive à nos problèmes.

Maintenant c'est la D.R.A.A.F. qui va devoir nous soutenir pour voir aboutir nos demandes sans cesse repoussées : voilà 5 ans que nous cherchons à faire ouvrir une MAE apicole sans résultat alors qu'elle l'est dans toutes les régions voisines.

A l'aube de cette nouvelle année notre groupe s'est encore élargi en accueillant de nouvelles recrues.

L'union faisant la force, les apiculteurs professionnels se mobilisent pour qu'en 2012 nos projets aboutissent ... enfin !

La fécondation dirigée, comment ça marche ?

Nous avons déjà évoqué divers modes de sélection génétique : sélection massale, insémination, ... reste la fécondation dirigée.

Elle demande autant de rigueur dans le suivi du calendrier que l'insémination. La différence est que la rencontre des mâles et femelles est naturelle. Cela se passe dans des lieux isolés : en altitude, difficile dans nos régions, ou sur une île isolée : dont on est sûr de l'absence de faux bourdons porteurs de caractères génétiques différents.

C'est ce qui est entrepris par le groupe de sélection du CIVAM Bretagne. Les îles en question sont l'île Calot et l'île de Sein.

Cette méthode demande une mise en œuvre importante : transport de ruches à mâles, de nuclei contenant les reines vierges sur l'île en question à une date donnée ... sans oublier la contrainte des marées...

Mais l'avantage comparé à l'insémination c'est que l'on ajoute une donnée de sélection naturelle dans la capacité des mâles à convoler efficacement et à atteindre leur but : laisser leur sperme dans la spermathèque de la reine.



Station de fécondation de l'île de Sein - juin 2011, 10 000 mâles ont participé à la fécondation de 160 reines - Photo Raymond Emeilat

Les races d'abeilles ...

En apiculture comme dans les autres élevages la sélection génétique est un enjeu important. L'effet d'hétérosis s'observant aussi chez les abeilles, les apiculteurs croisent depuis les années 50 notamment les différentes races à leur disposition.

Certaines races sont plus économes (« noire ») que d'autres ou plus prolifiques (« buckfast ») ou encore ont des qualités spécifiques pour la production de gelée royale, de propolis (« caucasienne »). Mais il est à noter toutefois que bien menées, elles sont comparables en matière de production de miel. Ce sont les méthodes de production qui varient.



« noire locale »



« caucasienne »
race intermédiaire



« buckfast »

Et, le plus difficile dans les débuts d'un apiculteur, c'est justement de mettre en place des méthodes de travail permettant d'obtenir un cheptel homogène en fonction des activités choisies et de le maintenir. Bien évidemment ce dernier point est très sensible car nos cheptels sont éminemment exposés à l'environnement agricole « moderne » : une ruche a une aire de butinage de près de 2 500 ha !

Pollinisation et biodiversité

Notre groupe abeille a obtenu ce 29 novembre un rendez-vous avec le Conseil Régional et la D.R.A.A.F pour étudier l'ouverture de la MAE « apicole » sur notre région (voir dernière PDR). Bref, que du bonheur ! Tous les acteurs assis autour de la même table ! Enfin nos sollicitations trouvent un écho et peut être une réponse...

Mais alors que la Région comprend les enjeux liés à cette mesure et serait prête à l'appuyer, la D.R.A.A.F fut l'étonnante absente de dernière minute à cette réunion. Et sans son concours, pas de mise en place de la M.A.E !

Malgré le peu d'entrain de la D.R.A.A.F., nous ne lâcherons pas ce dossier en faveur de la biodiversité !



Piqûre de rappel



Justice : 2 arboriculteurs condamnés !

1 000 euros d'amende avec sursis au pénal, au civil 700 euros de frais de justice, 3 000 euros de préjudice avec en sus nomination d'un expert et 1 euro symbolique pour l'association Manche Nature. C'est la décision définitive du tribunal de 1^{ère} instance de Coutances à l'encontre d'un arboriculteur de Tirepied pour mauvaise utilisation d'un produit phytosanitaire.

1 000 euros d'amende avec sursis au pénal et au civil 1 000 euros pour Manche Nature, l'apiculteur Patrick Lefebvre étant débouté, voilà la décision de la cour d'appel de Caen à l'encontre de l'arboriculteur du Petit-Celland pour mauvaise utilisation d'un produit phytosanitaire.

Ces deux condamnations bien que clémentes pour les

contrevenants sont une première en France.

L'apiculteur débouté pose un pourvoi en cassation, ainsi qu'une requête devant le tribunal administratif.

En effet, en l'absence d'analyses sur les abeilles, le tribunal n'établit pas de lien cause à effet. Et c'est bien à l'administration d'effectuer ces prélèvements !

De plus, comme révélé lors des débats, la D.R.A.A.F a soutenu les 2 arboriculteurs contrevenants, en passant leurs infractions sous silence, afin qu'ils puissent toucher leurs primes PAC. Quant à Patrick Lefebvre, en sus du préjudice

subi, les frais de justice lui coûtent, pour ses deux procès, 3 000 euros !

Face à ces parcours du combattant pour obtenir justice et lutter contre les mauvais comportements détruisant la bio-diversité et nos abeilles, afin d'afficher notre solidarité avec des apiculteurs s'engageant dans un combat judiciaire pour faire valoir leur droit d'exercer l'apiculture, une soirée de soutien sera organisée



Un engagement au service de tous

Si l'arboriculteur a été reconnu coupable, l'apiculteur qui a engagé ces démarches judiciaires assume seul les frais de justice.

Pourtant, l'acte de s'engager dans un procès pour réclamer le droit de vivre pour les abeilles et d'être prises en compte par l'agriculture qui utilise la chimie, est un acte courageux : il aura mis sur le devant de la scène des pratiques agricoles condamnables car toxiques pour les abeilles et implicitement pour nous..

C'est donc un acte qui nous concerne tous ! Nous organiserons donc une soirée de soutien le **samedi 10 mars 2012 à Saint Georges de Livoye**. Cette soirée sera bien sûr l'occasion de parler abeilles, apiculture et d'en déguster les produits ...

C'est bon pour les abeilles : le retour du pissenlit



De la végétation jusqu'aux hanches, des bouquets aux couleurs et odeurs multiples, les papillons, les abeilles et autres insectes bruissant sous le soleil de juin, voici l'image que reflète une prairie. Cependant, l'industrialisation des pratiques agricoles, les fauches précoces et répétées ont quasiment eu raison de ces milieux. Ces prairies si particulières pour leur richesse végétale et animale ont été remplacées par la monotonie des paysages et des parcelles : on peut maintenant parler des déserts verts. Une prairie surexploitée peut rapidement perdre une trentaine d'espèces et se retrouver avec moins de 10 espèces végétales différentes.

Les insectes pollinisateurs souffrent de cette uniformisation avec des répercussions directes sur le manque de diversité des pollens dans leur alimentation. Dans nos régions, les abeilles sont soumises à des variations très importantes des stocks alimentaires, avec des périodes d'abondance durant la floraison du colza (avril-mai) suivi d'une période de disette... La présence de zones de prairies à fleurs (à base de légumineuses par exemple) atténuent ces effets d'alternance. Face au manque de ressources pollinifères et nectarifères, les abeilles et tous les pollinisateurs ont un besoin général d'évolution des pratiques agricoles vers moins de monocultures. Nous notons d'ailleurs avec plaisir que ce printemps 2011 a vu fleurir en quantité les pissenlits. Ces pissenlits sont importants pour nos abeilles car représentent une source de pollen conséquente dès le début du printemps. Les colza et moutardes (en culture ou couvert végétal lorsqu'il a la possibilité de fleurir) constituent également des sources alimentaires non négligeables.

La présence de légumineuses, en croissance dans certaines régions, est productrice de nectar à l'éclosion des fleurs, présentant aussi l'intérêt d'une floraison longue et renouvelée. Alors, effet année ? signe de l'évolution des pratiques agricoles ? Quoi qu'il en soit, nous tenions à cette note d'optimisme, qui ne résoudra pas elle seule les difficultés rencontrées par les abeilles, mais peut y contribuer !



Impossible co-existence

Si les plantes ont été modifiées génétiquement, les abeilles n'y sont pour rien, elles ne le savent même pas. Alors elles continuent leur travail de croisement des plantes pour assurer la pérennité de la diversité d'un maximum d'espèces. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un apiculteur allemand a retrouvé le pollen du maïs MON 810 (*non autorisé à la consommation humaine*) dans son miel.

Il intente une action en justice. Pour réponse la Cour de Justice de l'Union Européenne décide que son miel ne pouvait pas être commercialisé. En quoi, lui ou ses abeilles sont responsables ? Pour demander une protection de l'apiculture et des consommateurs www.ogm-abeille.org



« l'abeille qui reste au nid n'amasse pas de miel » *proverbe québécois*